

Epargne : les banques et Bercy dans le viseur des acteurs de l'économie solidaire

Plus de trois ans après le vote de la loi Sapin 2, tous les décrets d'application élargissant les missions de financement du Livret de développement durable et solidaire n'ont pas été publiés. Les associations du secteur montent au créneau.

| Banque & Assurances |

Les banques gèrent 40 % des encours du LDDS qui sont à un niveau record (112,4 milliards d'euros en décembre 2019). (David Vincent/NBC/AP/SIPA)

Par **Raphaël Bloch**

Publié le 12 févr. 2020 à 18h08 | Mis à jour le 12 févr. 2020 à 18h46

Ce devait être la nouvelle mission du Livret de développement durable (LDDS) : devenir un produit d'épargne et de financement « solidaire ». Mais plus de trois ans après le vote de la loi Sapin 2, censée élargir ses missions, le cousin du Livret A n'a de « solidaire » que le nom...

L'explication est assez simple. Tous les décrets d'application de la loi **n'ont pas encore été publiés**, ce qui suscite la colère des associations. « *C'est vraiment aberrant d'en arriver là. Tout un tissu d'entreprises est pénalisé* », explique Frédéric Tiberghien, responsable de Finansol, **une association qui promeut les financements solidaires**.

« Mettre la pression »

Sous la pression des associations, le gouvernement a récemment accéléré le timing. En décembre dernier, il a publié le décret sur le volet « dons » relatif au financement du LDDS. « *Il a quand même fallu faire des pieds et des mains* », regrette Frédéric Tiberghien, qui a saisi le Conseil

d'Etat le 4 février, comme l'a dévoilé « Le Monde » mardi.

Cette disposition sur les dons a précisé les conditions dans lesquelles les banques qui centralisent une partie du LDDS (40 %) - le reste étant centralisé par la Caisse de dépôts - peuvent le redistribuer pour des projets solidaires. « *La loi date du quinquennat précédent et il y avait des arbitrages techniques à faire* », explique une source proche de Bercy pour expliquer le retard.

Le gouvernement a finalement opté pour un système de liste. Au lieu de laisser les épargnants choisir eux-mêmes les projets pour lesquels ils voudraient faire un don, les banques devront chaque année leur proposer une liste de 10 projets. « *C'est une forme de sécurité* », explique cette même source.

Epargne : le problème à 3.290 milliards des banques et des assureurs français

Mais, si le volet «dons» est clarifié, il manque toujours l'essentiel : la publication du décret portant sur la part des fonds du LDDS que les banques doivent réserver aux projets solidaires. « *Elles n'ont actuellement aucune obligation* », regrette Frédéric Tiberghien. Selon nos informations, le décret devrait être publié dans les semaines à venir.

Poids de l'épargne réglementée

Pour les associations du secteur, la responsabilité de cette lenteur est partagée. Selon elles, les banques ont freiné des quatre fers, craignant que la dimension « solidaire » du LDDS n'attire trop d'épargnants et n'augmente encore la collecte. Rémunéré à 0,5% depuis le 1er février, ce livret est

de plus en plus un fardeau pour les banques sur
fond de taux faibles.

Raphaël Bloch